

## Compte-rendu de l'audience sur les parcs au cabinet du Ministre du 17 mars 2008

Cette réunion est présidée par M. MORTELECQ conseiller social du ministre, Madame Corinne ARNOUX adjointe au conseiller social, Madame Dominique PAYAN adjointe au sous-directeur des personnels d'exploitation.

Pour la CFDT: Patrick GROSROYAT USE/CFDT, CGT, FO.

Cette rencontre fait suite aux engagements du Ministre de nous tenir informés de l'avancement du dossier « Parc ».

Le conseiller du Ministre nous indique que la date de la réunion interministérielle d'arbitrage sur les orientations du projet de loi sur le transfert des parcs est fixée au 25 mars à 11h.

Il a également proposé l'inscription du projet de loi au Parlement fin juin, début juillet. Le but étant de permettre les premiers transferts au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Il précise que Monsieur COURTIAL a achevé sa mission et que le Ministre BORLOO est toujours sur la même position d'un statut commun.

Le conseiller du ministre semble optimiste sur l'obtention de ce statut d'autant que la Direction Générale de la Fonction Publique (DGFP) est prête à le soutenir.

Par contre, la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), qui apparemment ne s'opposerait plus à ce statut commun, pose des conditions pour les recrutements futurs.

Il faut que les domaines d'activité soient définis précisément avec les niveaux de qualifications et que les recrutements se fassent obligatoirement après une délibération du Conseil Général.

Il explique qu'aujourd'hui dans les collectivités il y a essentiellement des fonctionnaires territoriaux en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) et des non titulaires en Contrat à Durée Déterminée (CDD).

Les OPA seraient dans une position particulière dans la fonction publique territoriale puisqu'ils seraient des « non titulaires » en CDI avec un statut particulier permettant des recrutements aussi bien à l'Etat que dans la territoriale.

Les différences de gestion seront quand même différentes puisque qu'à l'Etat, il y aura une gestion unitaire du corps, exemple niveau des primes etc... et un principe de mobilité nationale. Ce ne sera pas le cas pour les OPA transférés dans les départements au nom de la libre administration et des délibérations de chaque Conseil Général .

Concernant les retraites si le statut quo semble acquis pour les OPA en place (stock), le Ministère du budget demande à ce que les nouveaux OPA recrutés au département (flux) cotisent à l'IRCANTEC - le régime général.

Il y a également une incertitude sur les futurs recrutements à l'Etat concernant le régime de retraite.

Voila globalement les informations qui nous ont été transmises par le cabinet.

En l'absence de documents et de projet de texte, il a été nécessaire de questionner l'administration pour avoir une petite vision des projets en cours.

Nous avons regretté unanimement en intersyndicale ce mode de fonctionnement concernant le dialogue social et demandé en vain les textes en préparation.

Je ne reviens pas sur nos revendications (comme les garanties individuelles) déjà largement évoquées dans nos déclarations précédentes.

Prochaine étape le 25 mars après l'arbitrage.

La vigilance est plus que jamais de mise.

Pour l'USE/CFDT Patrick GROSROYAT